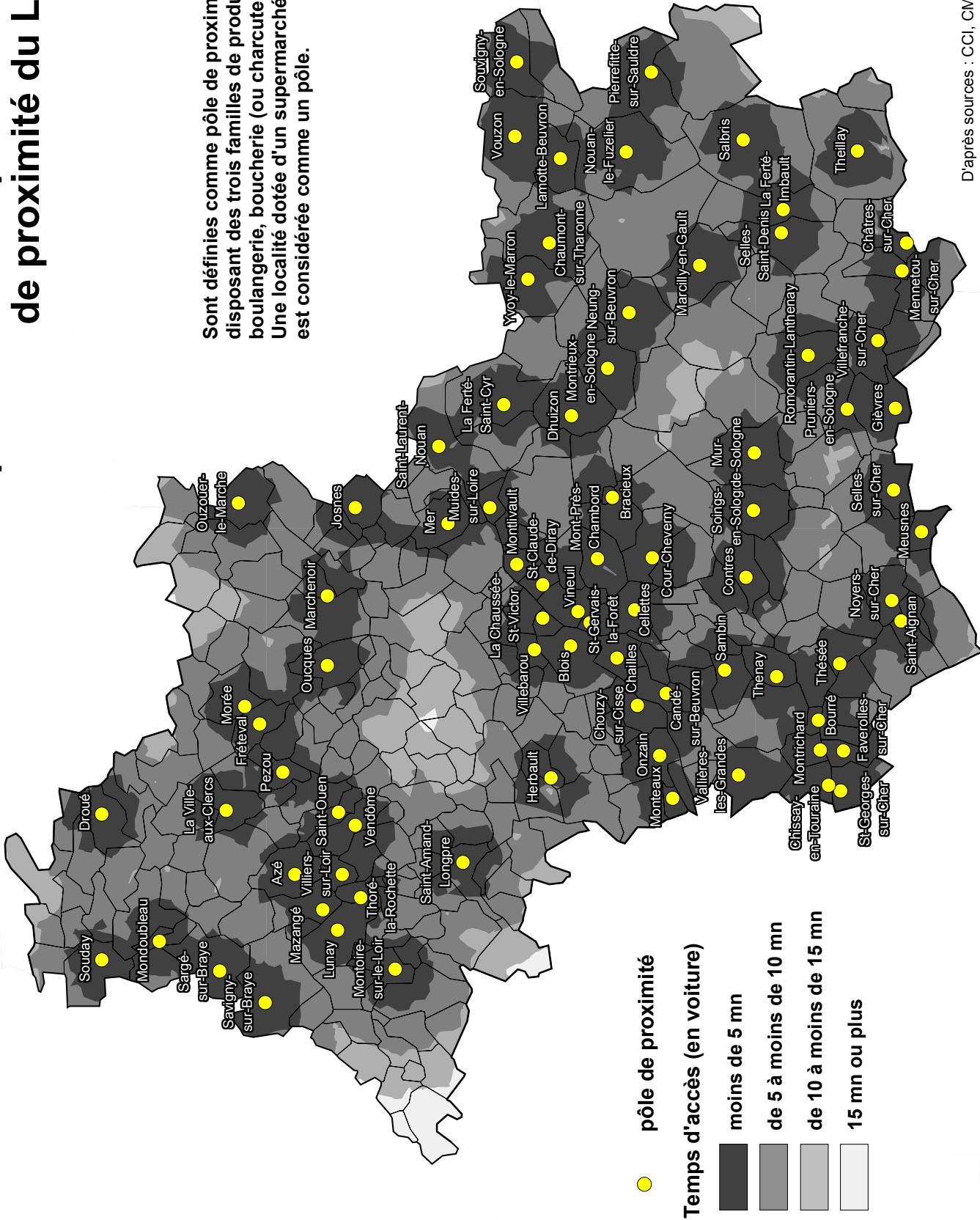


Temps d'accès aux pôles de commerces de proximité du Loir-et-Cher

Sont définies comme pôle de proximité les communes disposant des trois familles de produits de base : boulangerie, boucherie (ou charcuterie), épicerie. Une localité dotée d'un supermarché (ou hypermarché) est considérée comme un pôle.



Temps d'accès (en voiture)

● pôle de proximité

D'après sources : CCI, CMA, Observatoire - 2007